

Petite enfance sous tension : quand les bébés deviennent les victimes du profit, les professionnel.les souffrent aussi

Aujourd'hui paraît "Les Ogres", l'enquête accablante de Victor Castanet, qui dévoile la face cachée de l'accueil des tout-petits en crèche. **Le collectif Pas de bébés à la consigne** dénonce depuis plus de 15 ans la marchandisation du secteur de la petite enfance. Les révélations confirment nos craintes : le bien-être des enfants et des professionnel.les est sacrifié pour maximiser les profits.

La directive Bolkestein : le point de bascule

La directive européenne Bolkestein, ratifiée par la France en 2009, a ouvert la voie à la privatisation lucrative du secteur, où des groupes privés exploitent les failles pour optimiser (voire détourner ?) l'argent public. "Les Ogres" en expose les effets destructeurs : un secteur devenu une machine à profit, où la qualité de l'accueil et le respect des professionnels sont trop souvent sacrifiés.

Un modèle "low-cost" aux conséquences dramatiques

Comme l'a dénoncé l'IGAS et l'a confirmé le journaliste, la maltraitance qui peut survenir en crèche découle directement d'un système qui précarise les professionnels. Sous-payés, surchargés et soumis à des conditions indignes, ils ne peuvent plus garantir systématiquement un accueil de qualité.

Un système dévoyé : la Prestation de Service Unique (PSU)

Dès 2015, des alertes ont été émises par certaines CAF locales sur les fraudes orchestrées par des gestionnaires privés, sans aucune réaction de la CNAF. La PSU, censée rationaliser les dépenses publiques, a surtout permis d'installer une gestion purement comptable de l'accueil des enfants, avec une tarification "à l'épisode d'accueil" au détriment de leur bien-être. Depuis près de dix ans, ce cynisme perdure, laissant familles et professionnels impuissants.

Collusion entre pouvoir public et secteur privé

L'enquête pointe une collusion inacceptable entre la politique du ministère (Aurore Bergé est notamment citée) et les intérêts des grands groupes privés, notamment via la FFEC. Alors que le Comité de Filière Petite Enfance travaille à un dialogue constructif, le gouvernement semble n'avoir écouté que les intérêts lucratifs des gestionnaires privés. C'est une attaque directe contre les professionnel.les, en crèche comme pour les assistantes maternelles, qui subissent de plein fouet les réformes successives, dégradant les conditions d'accueil des bébés et les conditions de travail des professionnel.les. Est-ce à penser que les 400 000 professionnel.les de la petite enfance et la qualité d'accueil des bébés passent après les intérêts privés bénéficiant des fonds publics ?

Tout un secteur est en difficulté : n'oublions pas à côté de l'accueil collectif l'accueil individuel

Face à ces constats accablants, nous soulignons également les difficultés flagrantes dans les conditions d'exercice de l'accueil individuel. En complément des révélations sur les défaillances de l'accueil collectif, il est crucial de ne pas oublier les défis constants auxquels font face les assistantes maternelles. Elles sont confrontées à des conditions d'exercice complexes, une formation continue défaillante (où se cachent sûrement d'autres Ogres) et un accompagnement insuffisant dans la relation avec les parents employeurs. Or, ce métier est en train de disparaître face à tant d'obstacles quotidiens.

Le collectif Pas de bébés à la consigne et l'UFNAFAAM appellent le gouvernement à agir d'urgence pour réformer en profondeur le financement, l'accompagnement et le contrôle des structures d'accueil, et par-delà l'ensemble du secteur de la petite enfance avec l'accueil individuel.

Pas de bébés à la consigne lance en cette rentrée une [pétition nationale pour "Appliquer de toute urgence les préconisations pour la qualité des modes d'accueil !"](#) et présente [20 propositions pour une réforme des modes d'accueil qui "donne toute.s leur.s place.s aux bébés"](#).

Il est temps de protéger les enfants et de mettre fin à un modèle où le profit prime sur l'humain. Les bébés ne doivent plus être déposés comme à la consigne ni considérés comme de vulgaires lignes comptables.